

D.I.U. DE TABACOLOGIE ET D'AIDE AU SEVRAGE TABAGIQUE

(NANCY, REIMS, STRASBOURG)

- **Objectifs :**

Ce diplôme a pour objectifs de permettre l'acquisition de connaissances sur le tabac et les phénomènes de dépendance, sur l'aide à l'abord clinique du tabagisme, sur les différentes méthodes et stratégies thérapeutiques et préventives, et l'utilisation pratique de ces méthodes

- **Durée de l'enseignement :** 1 année universitaire

- **Nombre de places :**

Nombre minimum pour que la formation soit réalisée : 5 pour une session locale

Nombre maximum d'inscrits : 20 pour une session locale

Les sessions de Tronc Commun réunissent les 3 Facultés et accueillent en moyenne 25 étudiants.

- **Droits à payer :**

Pour un étudiant : 600.00 € (droits fixes) + *** 243.00 € (droits de scolarité)

Pour un Professionnel : 700.00 € (droits fixes) + *** 243.00 € (droits de scolarité)

Pour une Prise en charge : 900.00 € (droits fixes) + *** 243.00 € (droits de scolarité)

*** sous réserve de modification

- **Enseignants Responsables :**

NANCY : Pr. Paille, Service de Médecine L - Addictologie, BPC, CHU Brabois, Vandoeuvre les Nancy.

Tél. 03.83.15.71.90

Email: f.paille@chu-nancy.fr

REIMS : Pr. Durlach , Service de Pneumologie, Hôpital de la Maison Blanche, Reims.

Tél.03.26.78.86 86.

Email : vdurlach@chu-reims.fr

STRASBOURG : Pr. Quoix, Service de Pneumologie, Hôpital Civil, Strasbourg.

Tél. 03.88.16.17.18

Email : elisabeth.quoix@chru-strasbourg.fr

- **Public concerné :**

Sont admis à s'inscrire sous réserve de l'autorisation du directeur de l'enseignement :

- les titulaires du diplôme de docteur en médecine,
- les titulaires d'un diplôme d'un pays étranger permettant d'exercer la médecine dans ce pays,
- les titulaires du diplôme d'état de pharmacie,
- les étudiants du 3ème cycle des études médicales et pharmaceutiques,
- les personnels paramédicaux et notamment infirmiers.

En dehors de ces cas, une inscription est possible au cas par cas pour des personnes motivant l'intérêt de cette formation pour leur activité professionnelle et après avis favorable du collège pédagogique.

- **Cours et programme :**

- L'enseignement est dispensé sous la forme de trois séminaires, répartis dans l'année universitaire.
- Les deux premiers séminaires sont des tronc communs comportant des enseignements théoriques portant sur les aspects épidémiologiques, économiques, législatifs, la dépendance, les facteurs étiologiques, les liens entre le tabac et les autres substances psycho-actives, la pharmacologie, les principes thérapeutiques.
- Ils sont organisés de manière tournante dans les trois Facultés.
- Le troisième séminaire comporte quelques enseignements théoriques, sur la prévention, l'évaluation et la prise en charge thérapeutique pratique du tabagisme et surtout des ateliers. Il est organisé par chaque Faculté à partir d'un programme commun défini par le Collège Pédagogique.

- **Mode d'évaluation :**

Le collège pédagogique assure l'organisation des examens.

Deux sessions sont organisées : 1ère session en mai-juin, 2ème session en septembre-octobre.

- Par un examen écrit se déroulant simultanément à Nancy, Reims et Strasbourg. Il comporte trois questions de 1 heure chacune, portant sur le Tronc Commun et le Séminaire Local. Chaque épreuve est notée sur 20.
- Par un mémoire noté sur 20.

Sont admis définitivement les étudiants ayant la moyenne à chacune des deux épreuves, écrite et mémoire, et ayant validé 5 demi-journées de stage dans une structure agréée.

Si l'étudiant est ajourné mais a une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve écrite ou au mémoire, il peut garder le bénéfice de celle-ci pour la session de septembre et pour l'année universitaire suivante. Il garde également le bénéfice de la validation de ses stages. Il ne doit repasser que l'épreuve où il n'a pas eu la moyenne.

Si l'étudiant a eu la moyenne à l'épreuve écrite et au mémoire mais n'a pas validé son stage, il garde également le bénéfice de ces épreuves et devra seulement valider son stage au cours de l'année universitaire suivante.

- **Le jury de l'examen :**

Il est constitué de 3 membres désignés par le Président du collège pédagogique